

La lettre

DES LOCATAIRES
DE LYON MÉTROPOLE HABITAT

lm
LYON
METROPOLE
HABITAT

n°58

Mai 2025

ART Feuille, papier, ciseaux

"La grande lessive" est venue égayer les tours Thorez à Givors pour la 4^e année consécutive. Une nouvelle édition sur le thème « *Du papier, des papiers, vos papiers !* », cofinancée par Lyon Métropole Habitat, à laquelle les locataires de la résidence et trois écoles primaires ont participé. Au programme de cette journée du 20 mars : des ateliers animés par des artistes pour initier les enfants, notamment à l'art du papier.

Point d'orgue de La Grande Lessive : l'exposition des dessins réalisés par les enfants dans l'enceinte de la MJC de Givors. À travers cet événement, Lyon Métropole Habitat soutient également l'insertion des jeunes : accompagnées par leur éducatrice de la sauvegarde 69, Nadia et Seraya, enfants de locataires des tours Thorez, se sont portées volontaires pour aider au bon déroulement de l'événement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Lyon Métropole Habitat s'investit dans l'insertion professionnelle

Chaque année, LMH inscrit des clauses dans tous ses contrats pour favoriser l'insertion par l'emploi, dans le cadre de ses activités et celles de ses partenaires. Chantiers de construction ou de réhabilitation, remise en peinture des parties communes des immeubles... : au total, en 2024, ce sont 412 personnes, hommes et femmes de tous âges, qui ont pu participer à ces chantiers et retrouver le chemin de l'emploi ou de la formation.

- Comme Enola*, embauchée en CDD par le cabinet ASUR en tant qu'architecte du BTP, qui est intervenue sur la réhabilitation de la résidence Croizat à Vénissieux,
- Comme Anwar, recruté pour un CDD auprès du centre de relation client de LMH puis embauché en CDI chez IN'li comme conseiller clientèle.
- Comme Simo, embauché comme manutentionnaire pour le nettoyage des logements de LMH qui a décroché un CDD de plus de 6 mois.

*Tous les prénoms ont été changés

CLIC-CLAC

La nouvelle résidence Le Vendôme à Lyon 3^{ème} a été inaugurée le 20 mars. Elle compte 21 logements sociaux dont 4 adaptés pour les seniors ou les personnes handicapées.

©L. Danière



Troc

Echanger son logement : 52 locataires conquis

Désormais seul avec sa femme, Rodrigue, locataire chez Lyon Métropole Habitat, avait besoin d'un appartement plus petit. Il a trouvé son bonheur grâce à la plateforme inter-bailleurs echangermonlogement69.fr

« Quelques jours après mon inscription je recevais déjà des réponses d'autres locataires prêts à échanger leur appartement avec le mien. À la deuxième visite j'ai trouvé ce que je cherchais ! » Comme Rodrigue, ils sont 52 locataires avoir changé de logement depuis l'ouverture de la plateforme en janvier 2024. Exclusivement destinée aux locataires du parc social, la plateforme permet aux locataires d'échanger leur logement, même entre bailleurs ! « Je suis passé d'un 68 m² à un 110 m² ! » se réjouit Julien, père de 3 enfants et nouveau locataire de Lyon Métropole Habitat.

echangermonlogement69.fr



Relevé de répartition des charges

h LYON METROPOLE HABITAT

Votre numéro de locataire : _____
 Votre code local : _____
 Office public de l'habitat de la Métropole de Lyon

MME HELEMACHE
 194 RUE DUGUESCLIN
 69003 LYON

AGENCE A CONTACTER :
 AGENCE DE PORTE DES ALPES
 2 rue du Colonel Chambonnet
 69500 BECNY
 TEL. 04 72 69 01 69

EXERCICE DU 01/01 AU 31/12

Le montant de votre solde de régularisation s'élève à 38,57 €
 Cette somme sera portée EN PLUS sur votre avis d'échéance de XXX

Les pièces justificatives des dépenses prises en compte dans cette régularisation peuvent être consultées dans votre Agence sur rendez-vous.

RECAPITULATIF PAR NATURE DE DEPENSES

Période d'occupation du 01/01 au 31/12 soit 365 jours

Code	Description	Montant	Provision	Différence
NA31	CHARGES DIVERSES	57,75	120,00	-162,25
NA32	TAXE D'ORDURES MENAGERES	103,04	690,84	-587,80
NA33	CHIFFRE	68,23	80,00	-11,77
NA34	ASCENSEUR	66,00	48,00	18,00
NA35	ESPACES VERTS	84,23	24,00	60,23
NA36	LOCATION COMPTEUR D'EAU	13,27	21,00	-7,73
NA37	LOI	22,80	228,00	-205,20
NA38	FRAS DE MAIN D'OEUVRE	243,30	4,20	239,10
NA39	FRAS DE MAIN D'OEUVRE	16,63	0,00	16,63
NA40	ACCES AU CABLE	-15,95	0,00	-15,95
NA41	SOLDE TELE RELEVÉ	17,46	12,00	5,46
NA42	CONTRAT D'ENTRETIEN DIVERS			

LA RÉGULARISATION DES CHARGES, COMMENT ÇA MARCHE ?

Tous les mois, en plus du montant de votre loyer, Lyon Métropole Habitat vous demande de payer des provisions sur les charges locatives. Il s'agit d'acomptes mensuels qui correspondent à une estimation des dépenses annuelles pour votre logement et/ou votre stationnement.



©T. Douet

Ce principe, appliqué par tous les bailleurs privés ou publics, permet d'étaler les dépenses sur les 12 mois de l'année.

Une fois par an, LMH effectue la régularisation des charges locatives de l'année précédente. Le montant des provisions facturées est déduit des dépenses réelles de votre logement et/ou de votre stationnement.

La différence entre les provisions et les dépenses réelles peut provenir notamment de votre consommation d'eau froide et/ou d'eau chaude, de la rigueur climatique mais aussi de l'évolution des coûts de l'énergie (qui ont beaucoup varié ces dernières années dans un contexte de crise énergétique) ou de l'évolution des tarifs des contrats d'entretien ou des taxes.

Solde de charges, 2 possibilités

- **Si le montant est négatif** : il s'agit d'un remboursement en votre faveur (en moins sur votre prochain avis d'échéance).
- **Si le montant est positif** : il s'agit d'un rappel de charges que vous devez à LMH (en plus sur votre prochain avis d'échéance). Au-delà de 50 €, la facturation du solde fait l'objet d'un échelonnement automatique.

Vous avez des questions ?

Consultez la foire aux questions "spéciale régularisation de charges" via le site internet www.lmhhabitat.fr
 > rubrique vos démarches
 > Payer votre loyer et vos charges



ou en flashant directement ce QR code

Posez vos questions sur LMH+ votre espace client personnel via le site internet.



Contactez le service clients de LMH au 04 72 69 01 69 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.



©R. Etienne-Item

BON À SAVOIR

Vous êtes bénéficiaire du chèque énergie 2025 ?

Vous pouvez payer vos charges locatives 2024 avec le chèque énergie. Il suffit de le transmettre par voie postale, après avoir indiqué au dos du chèque votre numéro de locataire (voir votre avis d'échéance), à :



Lyon Métropole Habitat,
 194 rue Duguesclin - CS 43813
 69 433 Lyon Cedex 03



Imprimé sur papier recyclé

